

##### MARCHE SIMPLIFIE DE SERVICES

# CHAPITRE I - IDENTIFIANTS

## A – PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC

Pouvoir adjudicateur :

Lycée Général et Technologique Faustin FLERET

Quartier Espérance

97111 MORNE AL’EAU

Représenté par : Monsieur le Proviseur

Comptable assignataire des paiements : Madame l’Agent Comptable

## B – MAPA N° ..-2020 Date de signature

**Objet du marché :**  **LOCATION PHOTOCOPIEUR**

## Date de dépôt des offres

## Le 20 Août 2020 à 10h00

**Procédure de consultation** **:**

Marché passé selon la procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

# CHAPITRE I - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l’issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1er Août 2006 CMP) :

***Procédure adaptée conformément à l’article 28 du Code des Marchés Publics.***

# CHAPITRE II - REGLEMENT DE CONSULTATION

## 

## A. Date et heure limites de dépôt des offres :

## Le 20 Août 2020 à 10h00

## B. Modalités d’envoi

- Dépôt sur la plateforme AJI uniquement

**C. Critères de choix par ordre de priorité avec leurs pondérations**

**1 – le prix des prestations 50 %**

**2 – Délai de livraison : 20 %**

**3 – qualité du service : 30**

## D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

**Lycée Faustin FLERET**

**Quartier Espérance**

**97111 MORNE A L’EAU**

**Madame l’Adjoint-Gestionnaire (Tél. : 0590 22 43 57)**

1. **Variantes**

Les variantes ne sont pas acceptées

# CHAPITRE III - DISPOSITIONS DU MARCHE

### Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location longue durée d’un photocopieur

### Article 2 : Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification (envoi du bon de commande) et se termine le 31 décembre 2020.

**Article 3 : Forme du marché**

Il s’agit d’un marché unique.

### Article 4 : Détail de la prestation

Le détail de la prestation est indiqué à l’annexe1 joint au présent document.

La marchandise devra être livrée au **Lycée Faustin FLERET, Quartier Espérance, 97111 MORNE A L’EAU**

Le prestataire devra préciser sur son offre :

* Le délai de livraison
* Le taux de la remise accordée

### Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

**Qualité**

La prestation devra répondre à la réglementation en vigueur

Il devra respecter les caractéristiques figurant sur l’annexe 1.

### Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d’importance :

* Le présent document valant Acte d’Engagement et Cahier des Clauses Particulières
* L’offre technique et financière détaillée (article 4 du présent document)

### Article 7 : Garanties

### Le titulaire du marché devra prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne exécution du marché (police d’assurance…).

### Article 8 : Prix

### *8-1 Nature des prix*

### Les prix sont unitaires

### *8-2 Forme des prix*

### Les prix sont fermes, ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution de la prestation jusqu’au retour du groupe.

### Article 9 : Modalités de règlement

Conformément à l’article 98 du Code des marchés publics, le paiement est effectué, après vérification du service fait, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le défaut de paiement dans les délais prévus au présent marché fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires.

### Article 10 : Dispositions relatives à la sous-traitance

La sous-traitance totale est formellement interdite et toute sous-traitance partielle devra faire l’objet d’une acceptation préalable du Pouvoir Adjudicateur

### Article 11 : Pénalités de retard

### Lorsque le délai de livraison est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard une pénalité calculée par application de la formule suivante :

### P = V \* R / 1 000 ; dans laquelle : P = le montant de la pénalité ; V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ; R = le nombre de jours de retard.

### Article 12 : Conditions de résiliation

Il est fait application des articles 29 à 36 du C.C.A.G F.C.S

### Article 13 : Différends et litiges

Les litiges se rapportant au présent marché et qui n’auraient pas pu être réglés à l’amiable, soit directement entre les parties, soit par l’intermédiaire du Comité consultatif de règlement amiable conformément à l’article 127 du Code des Marchés Publics, relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Basse-Terre.

# CHAPITRE IV - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu’il représente, qu’il ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l’honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

- qu’il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)

- qu’il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l’offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

Pays de l’Union Européenne (France comprise)

Pays membre de l’OMC

Autres

# CHAPITRE V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:

(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l’INSEE :

- n° d’identité d’entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d’activité économique principale (APE) :

- numéro d’inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**.

**1°) M’engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

* **Voir annexe financière**

Mon offre m’engage pour la durée de la validité.

**2°)** **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j’interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de l’article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

**3°)** **Demande** que l’administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

|  |
| --- |
| Bénéficiaire : |
|  |
| Etablissement tenant le compte du bénéficiaire : |
|  |
| Code établissement : |
|  |
| Code guichet |
|  |
| Numéro du compte : |
|  |
| Clé R.I.B. : |
|  |

#### JOINDRE UN RIB

## A , le

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention “ Lu et approuvé ”) et **cachet de la** **société**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :  à :  le :  *le Pouvoir Adjudicateur* |  |

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A , le

Le Titulaire

Avertissement :

*Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l’objet est indiqué au Chapitre I.*

*Il contient à la fois :*

* *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
* *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
* *les mentions de l’Acte d’Engagement (Chapitres, IV et V)*